

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du MARDI 08 NOVEMBRE 2016**

Le huit novembre deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Plancoët, sous la présidence de Patrick BARRAUX, Maire.

**Présents** P. BARRAUX – F. BOUAN – M. IZARN – P. FANOUILLERE - C. LABBÉ – T. GESRET – MC CHANCÉ – V. SAMSON – Y. REBILLARD – AM LE FIBLEC - B. BOURDÉ - JG LOHIER – A. RUBÉ – F. LEROUX - – C. GUILBAUD - P. DAVEU

**Excusés**

E. LEGOFF	(procuration à F. BOUAN)
M. JACQUET	(procuration à J.G. LOHIER)
G. ROCCA	(procuration à A. RUBÉ)
E. FAREY	(procuration à P. BARRAUX)
V. LE DISSEZ	(procuration à P. DAVEU)
M. HAUTIERE	
I. BERTRAND	

Convocations  
Le 31 Octobre 2016  
  
Affichage et publication  
Le 31 Octobre 2016

Madame Marie-Christine CHANCÉ est désignée secrétaire de séance

**Adoption procès-verbal séance précédente :**

Monsieur le Maire soumet le dernier procès-verbal à l'approbation des conseillers municipaux. Aucune observation. Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose d'observer une minute de silence à l'intention « *d'un grand serviteur de la Ville et des associations, Monsieur Louis NEVOT, ancien Adjoint au Maire, Président et membre d'associations... quelqu'un qui s'est beaucoup investi dans sa commune.* »

Par ailleurs il souhaite féliciter :

- Madame Eliane LEGOFF pour l'organisation de la journée de l'Amitié
- Madame Marie-Christine CHANCÉ pour l'organisation de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et la réalisation du livret d'accueil
- Le club de football qui a passé le 6<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France

---

**ORDRE DU JOUR**

⇒ **AFFAIRES GENERALES**

- Installation conseillère municipale suite à démission

⇒ **FINANCES**

- Services eau et assainissement – tarifs 2017
- Décision modificative n° 3- budget général
- Bail logement – immeuble quai du Duc d'Aiguillon
- PAPI – approbation programme prévisionnel d'actions de prévention des inondations du bassin versant de l'Arguenon pour l'année 2017

- ~~Convention ENEDIS~~ (délibération du 15 septembre 2015)
- Subvention Fonds Social de Logement

⇒ **PERSONNEL**

- ~~Institution temps partiel – modalités applications~~ (saisine préalable du Comité Technique)
- Contrats aidés – renouvellement - Formation

⇒ **MARCHES PUBLICS**

- ~~Programme pluriannuel eau potable – assainissement : avenant N° 1 maîtrise d’œuvre – modification répartition~~ (décision retirer cette délibération en commission des finances – prématuré dans l’attente de décision du Syndicat Rance Frémur)
- Informations marchés

⇒ **URBANISME**

- Rue Chateaubriand – vente de terrain
- Propriété rue du Général de Gaulle – acquisition
- PLUi – désignation représentants

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

**01 – INSTALLATION D’UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE SUITE A DEMISSION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 12 octobre 2016, Madame Sandra COUVERCY lui a fait part de sa démission du conseil municipal en raison de ses nombreuses obligations professionnelles.

Conformément à la réglementation, Madame Céline GUILBAUD, candidate suivante sur la liste « Agir pour Plancoët » a été appelée pour remplacer la conseillère municipale démissionnaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L.2121-4,  
Vu le Code Electoral, notamment l’article L.270,  
Considérant la démission de Madame Sandra COUVERCY de son poste de conseillère municipale,

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de l’installation de :

- Madame Céline GUILBAUD au sein du conseil municipal

Le Conseil Municipal prend acte de l’installation de

- **Madame Céline GUILBAUD** au sein du Conseil Municipal.

**02 – DESIGNATIONS COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A DEMISSION  
CONSEILLERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la démission de Madame Sandra COUVERCY entraîne son remplacement dans les commissions municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22,  
Vu la délibération n° 01 de la présente séance, portant installation de Madame Sandra COUVERCY au conseil municipal,  
Vu la vacance de membre dans certaines commissions municipales,  
Considérant que le principe de représentation proportionnelle doit être respecté,

Monsieur le Maire propose de modifier la composition des commissions en substituant à la conseillère municipale démissionnaire, sa remplaçante.

Nouvelle composition des commissions concernées par ces modifications, étant précisé que le Maire et les Adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

<b>AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</b>
<b>Rapporteur : Madame Céline LABBÉ</b>
- Béatrice BOURDÉ - Alain RUBÉ - Gilbert ROCCA - Magali HAUTIERE - Céline GUILBAUD

<b>ANIMATION – COMMUNICATION – JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE</b>
<b>Rapporteur : Monsieur Alain RUBÉ</b>
- Fabrice LEROUX - Anne-Marie LE FIBLEC - Gilbert ROCCA - Valérie SAMSON - Béatrice BOURDÉ - Magali HAUTIERE - Céline GUILBAUD

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- par 21 voix « pour » dont 5 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY et Viviane LE DISSEZ
- **APPROUVE** les nouvelles compositions des commissions municipales telles que présentées ci-dessus.

### 03 – DESIGNATION CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE SUITE A DEMISSION CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Maire rappelle qu'au cours des séances du 17 avril 2014 et 22 décembre 2015, le conseil municipal a désigné les administrateurs du CCAS

- Mathilde IZARN
- Evelyne FAREY
- Sandra COUVERCY
- Anne-Marie LE FIBLEC
- Jean-Guy LOHIER
- Ismaël BERTRAND

Suite à la démission de Madame Sandra COUVERCY de son mandat de conseiller municipal, le maire propose de désigner Madame Béatrice BOURDÉ en qualité d'administrateur au CCAS. Il invite les conseillers intéressés à faire part également de leur candidature. En l'absence d'autre candidature, le Maire invite les conseillers à se prononcer.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- par 21 voix « pour » dont 5 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY et Viviane LE DISSEZ
  
- **DESIGNE** Madame Béatrice BOURDÉ en qualité d'administrateur au CCAS de Plancoët.

### 04 – SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT TARIFS POUR 2017

Le Maire indique que les membres de la commission des finances, réunis le jeudi 3 novembre, ont étudié les perspectives de variations des tarifs pour les services eau et assainissement 2017.

Il rappelle que les tarifs de ces services ont connu des variations sensibles ces dernières années, tant sur la part fermière que sur la part communale, pour les raisons suivantes :

#### ➤ **SERVICE D'EAU POTABLE**

Répercussion de l'augmentation des achats d'eau du fait du nouveau contrat d'affermage du SMAP et de la prise en compte également d'un nouvel équipement lié à la filière de traitement de l'usine.

#### ➤ **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Prise en compte des charges d'exploitation de la nouvelle station d'épuration

Le Maire précise que le transfert des services eau potable et assainissement, prévus au 1<sup>er</sup> janvier 2020, aura des répercussions sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui sont inférieurs aux tarifs

pratiqués sur le secteur. Une augmentation d'environ 10 % et d'ores et déjà avancée. Le cabinet d'études Bourgois de Saint Grégoire a été missionné pour étudier, après diagnostic, les conditions de transfert de ces services à Dinan Agglomération.

Compte tenu de ces éléments et de l'évolution des tarifs depuis 2009 pour la part communale (voir tableau ci-dessous), les membres de la commission des finances proposent de maintenir les tarifs 2016.

SERVICES	2009	2010 Y compris Oudin- Santini	2011 Y compris Oudin- Santini	2012 Y compris Oudin- Santini	2013 Y compris Oudin- Santini	2014 Y compris Oudin- Santini	2015 Y compris Oudin- Santini	2016 Y compris Oudin- Santini	2017 Y compris Oudin- Santini
<b>Eau potable</b>	<b>+ 1.00 %</b>	<b>+ 2.00 %</b>	<b>+ 1.00 %</b>	<b>+0.00 %</b>	<b>- 8.00 %</b>	<b>+ 0.00 %</b>	<b>+ 1.50 %</b>	<b>+ 0.00 %</b>	<b>+ 0.00 %</b>
Prime fixe	23.74	24.22	24.46	24.46	22.50	22.50	22.84	22.84	22.84
0-6 000 m3	0.640	0.653	0.660	0.660	0.607	0.607	0.616	0.616	0.616
+ 6 000 m3	0.603	0.615	0.621	0.621	0.571	0.571	0.580	0.580	0.580
+ 12 000 m3	0.576	0.587	0.593	0.593	0.546	0.546	0.554	0.554	0.554
<b>Assainissement</b>	<b>+ 3.4 %</b>	<b>+ 3.00 %</b>	<b>+ 3.00 %</b>	<b>+ 3.00 %</b>	<b>+12.00%</b>	<b>+ 1.00 %</b>	<b>+ 1.50 %</b>	<b>+ 0.00 %</b>	<b>+ 0.00 %</b>
Prime fixe	14.32	14.75	15.19	15.65	17.53	17.71	17.98	17.98	17.98
Le m3	0.701	0.722	0.744	0.766	0.858	0.867	0.880	0.880	0.880

Les tarifs suivants sont ainsi proposés :

CATEGORIES	PART COLLECTIVITE		PART FERMIER (pour mémoire)			TOTAL HT Proposition 2017
	2016	2017	2016	2017	% variation	
<b>EAU POTABLE</b>						
Prime fixe	22.84	22.84	26.28	26.32	0.15%	<b>49.16</b>
Tranche 0 à 6 000 m3	0.616	0.616	0.6810	0.6820	0.15 %	<b>1.2980</b>
Tranche 6 000 à 12 000 m3	0.580	0.580	0.5500	0.5510	0.18 %	<b>1.1310</b>
Tranche + 12 000 m3	0.554	0.554	0.4710	0.4720	0.21 %	<b>1.0260</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>						
Prime fixe	17.98	17.98	19.94	19.98	0.20 %	<b>37.96</b>
Le m3	0.880	0.880	0.9770	0.9790	0.20 %	<b>1.8590</b>

Sur proposition unanime des membres de la commission des finances, le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur la délibération suivante :

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- par 21 voix « pour » dont 5 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY et Viviane LE DISSEZ

- **DECIDE** de reconduire l'affectation de 1 % des ressources des services eau et assainissement à une action de coopération par l'intermédiaire d'une association qui sera désignée ultérieurement.
- **DECIDE** les modifications suivantes sur les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :
  - eau potable + 0.00 %
  - assainissement + 0.00 %
- **ADOpte** les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**05 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 –  
2016 BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des modifications à intervenir dans le budget général pour prendre en charge le décompte final de l'entreprise JOSSELIN, dans le cadre du marché de la mise en conformité de l'immeuble place du Tramway.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Compte 2313-347 « Place du Tramway »	+ 0.01 €	Compte 2313-346 « Poste Perception »	0.01 €

Sur proposition de la commission des finances réunie le 3 novembre 2017, le maire propose d'adopter la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- par 21 voix « pour » dont 5 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY et Viviane LE DISSEZ

- **DECIDE** d'adopter la décision modification présentée ci-dessus.

*Madame Céline LABBÉ, intéressée au sujet présenté, sort de la salle du conseil municipal.*

Le Maire informe les conseillers municipaux que la locataire du logement situé au-dessus de la Poste dans le bâtiment du quai du Duc d'Aiguillon a dénoncé son bail avec date d'effet au 30 novembre 2016.

Il indique qu'un de ses adjoints lui ayant fait part de sa recherche de logement suite à une situation nouvelle, il a pris l'attache du service juridique de l'Association des Maires de France afin de vérifier la régularité d'une telle opération.

Par mail du 6 octobre, le service juridique de l'AMF a apporté la réponse suivante :

*« ... dans les communes de 3 500 habitants au plus, les maires, adjoints ou conseillers municipaux délégués ou agissant en remplacement du maire peuvent chacun traiter avec la commune dont ils sont élus...pour conclure des baux d'habitation avec la commune pour leur propre logement... »*

Le Maire indique également que le service de France Domaine a été sollicité pour l'évaluation du loyer qu'il a fixé à 5 460.00 € HT hors charges par an, soit 455.00 € par mois.

Le Maire précise que le dernier loyer payé par la précédente locataire était de 454.75 €.

Sur avis favorable de la commission des finances réunie le 3 novembre, (Madame Le Dissez réservant sa position) le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'attribution du logement n° 1 du bâtiment du quai du Duc d'Aiguillon à Madame Labbé Céline pour un loyer annuel de 5 460.00 € hors charges – base 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 de l'Indice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- par 18 voix « pour » dont 4 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY
- Et 2 abstentions de Patrick DAVEU et Viviane LE DISSEZ par procuration (Madame Labbé, sortie, ne participant pas au vote)
  
- **DECIDE** d'attribuer le logement n° 1 situé dans le bâtiment du quai du Duc d'Aiguillon à Madame LABBÉ Céline aux conditions ci-après :
  - Date d'effet du bail : 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Montant du loyer annuel : 5 460.00 € TTC hors charges
  - Révision : Indice - base 4<sup>ème</sup> trimestre 2015
  
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail à intervenir

*Retour de Madame Labbé en séance.*

## 07 – PAPI – APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL D’ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE L’AGUENON POUR L’ANNEE 2017

Le Maire informe qu’au printemps 2016, tous les maîtres d’ouvrage et financeurs concernés (EPCI, communes, SMAP, SMAM, Département des Côtes d’Armor, ont approuvé le projet de PAPI 2017-2020 et le dossier de candidature du PAPI a été adressé à Monsieur le Préfet des Côtes d’Armor le 31 mai 2016 en vue de sa future labellisation pour l’obtention de subventions de l’Etat à hauteur de 34 %.

Pour la commune de Plancoët, le conseil municipal a délibéré le 3 mai 2016.

Le Conseil Municipal de PLANCOET est informé :

- D’une part, que le SMAP en sa qualité de porteur de projet, a présenté le dossier de candidature le 16 septembre 2016 à la Commission Inondation Plan-Loire (CIPL) du Comité de Bassin Loire-Bretagne ;
- D’autre part, que la CIPL émet un avis favorable à la future labellisation du PAPI Arguenon, sous réserve d’ajouter au programme d’actions :
  - L’étude, y compris en régie, d’un scénario d’aléa extrême afin d’identifier et caractériser les enjeux importants ;
  - L’examen de la vulnérabilité éventuelle des réseaux (voies de communication, ressource en eau, électricité, télécommunication).

Sous réserve de la décision du prochain Comité de bassin programmé le 29 novembre 2016 et de la signature d’une convention-cadre entre les maîtres d’ouvrage et les partenaires financiers qui officialisera le financement du programme, il est proposé que la Commune de PLANCOET s’engage pour mener et financer les actions suivantes durant l’année 2017 :

- Action 0-01 : **Personnel dédié à l’animation et au suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI** ;
- Action I-04b : **Pose de repères de crue** (opérations topographiques prévues en 2017) ;
- Action I-05b : **Sensibilisation des scolaires (écoles primaires et collèges) dans les communes confrontées au risque d’inondation** ;
- Action V-01a : **Diagnostics de vulnérabilité des biens à usage d’habitation ou à usage mixte** ;
- Action V-03b : **Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments de service public** ;

Monsieur DAVEU interroge le maire sur la localisation des repères de crues. Le Maire indique qu’ils seront placés sur les bâtiments et dans l’Arguenon.

Sur avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité**

- par 21 voix « pour » dont 5 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY et Viviane LE DISSEZ
- 
- **D’approuver** les modifications induites par les réserves et les recommandations issues de l’instruction du dossier PAPI, et qui seront précisées dans la convention-cadre du PAPI Arguenon 2017-2020 ;



- **D'approuver** le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Arguenon pour l'année 2017 ;
- **D'approuver** le coût prévisionnel pour l'année 2017 des actions du PAPI sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Plancoët qui s'élève à environ 11 075 € TTC et le montant maximum de reste à charge de **5 537,5 € TTC** ;
- **D'approuver** le coût prévisionnel pour l'année 2017 des actions du PAPI co-financées par la Commune de Plancoët dont le montant est de **7 470 € TTC** ;
- **D'autoriser** le Président du SMAP à réaliser les demandes de financements publics de chaque action et pour chacun des maîtres d'ouvrage concernés, pour l'année 2017 ;
- **D'autoriser** le Maire à lancer les procédures pour les marchés à passer pour l'année 2017 et à signer les marchés et pièces nécessaires ;
- **D'autoriser** le Maire à réaliser les demandes de versement des subventions auprès des financeurs publics et locaux, postérieurement à la mise en œuvre des actions pour lesquelles la Commune de Plancoët est maître d'ouvrage en 2017 ;
- **D'autoriser** le Maire à transmettre au SMAP l'ensemble des pièces concernant les demandes de subvention et de paiement, afin de permettre le suivi du financement des actions par le SMAP.

## 08 – SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que lors de la session du 22 juin 2015, l'assemblée départementale a confirmé sa volonté de poursuivre son action en faveur de tous les territoires des Côtes d'Armor et de maintenir le niveau d'investissement élevé afin de contribuer à leur développement économique et social.

Le département a ainsi décidé d'engager une nouvelle génération de contrats sur la période 2016-2020.

Dans le cadre de ces contrats de territoires, quatre contreparties sont attendues des territoires :

1. Une participation de l'EPCI et des communes à l'effort de solidarité sociale sur le territoire
2. L'abondement annuel du territoire au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sur la base de 0.50 € par habitant (population DGF)
3. L'implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective
4. La contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI et les communes > 3 500 habitants par la fourniture de jeux de données informatique.

Pour ce qui concerne l'abondement annuel au FSL, le conseil communautaire a acté que cette contribution relevait des communes.

Le Maire rappelle que le dispositif du FSL vise concrètement à permettre l'accession et le maintien des ménages dans un logement autonome. Il permet également d'intervenir auprès des locataires et des propriétaires occupants afin de les aider à régler des factures d'eau ou énergie et ainsi d'éviter des coupures en approvisionnement.

La contribution pour la commune de Plancoët, s'élève à :

**0.50 € x 3 265 (pop DGF 2015) = 1 632.50 €**

Sur avis favorable de la commission des finances du 3 novembre 2016, le Maire propose aux conseillers municipaux d'attribuer une subvention de 1 632.50 € au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- par 21 voix « pour » dont 5 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY et Viviane LE DISSEZ

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 632.50 € au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2016.

<b>09 – CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) CONTRAT UNIQUE INSERTION (CUI) – FORMATION</b>
--

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal

- Du 8 décembre 2014 l'autorisant à signer un contrat CAE-CUI (35h) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Il indique que dans le cadre de ces contrats aidés (et leurs avenants), une formation obligatoire est prévue.

Sur proposition de CAP EMPLOI, organisme chargé du suivi du contrat, et après accord de l'intéressé, une formation qualifiante a été mise en place au profit de l'agent en contrat :

Organisme : MFU de Saint-Grégoire

Formation : Agent de Maintenance des Bâtiments

Examen : CAP Maintenance des Bâtiments

Durée : 2 novembre 2016 au 23 juin 2017

Nombre d'heures : 231 h

Coût : 2 263.80 €

Déjeuners : 6.50 €

Le Maire précise que les frais de formation sont susceptibles d'une prise en charge par le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Sur avis favorable de la commission des finances du 3 novembre 2016, le maire propose de l'autoriser à signer le contrat de formation à intervenir.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- par 21 voix « pour » dont 5 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY et Viviane LE DISSEZ

- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de formation à intervenir avec la MFU de Saint-Grégoire ainsi que tous documents s’y rapportant
- **DECIDE** de prendre en charge les frais liés à cette formation (coût formation, repas...)
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le remboursement des frais de formation près du FIPHFP.

#### 10 – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE VOIRIE - AVENANT 1

Monsieur GESRET informe les conseillers municipaux que l’exécution du marché à bons de commande voirie, donne lieu à la modification suivante :

Le présent avenant, proposé par l’entreprise EVEN, titulaire du marché, a pour but de compléter le bordereau de prix du marché de base afin de prendre en compte les travaux d’assainissement et eau potable sur la ZA de Nazareth pour le raccordement de 4 lots PN.

Après avis favorable de la commission des finances du 3 novembre 2016, Monsieur GESRET propose aux conseillers municipaux d’adopter l’avenant ci-dessus présenté et d’autoriser Monsieur le Maire à le signer.

#### **Le Conseil Municipal, à l’unanimité**

- par 21 voix « pour » dont 5 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY et Viviane LE DISSEZ

- **APPROUVE** l’avenant n° 1 au marché à bons de commande de voirie, présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cet avenant, ainsi que tous documents s’y rapportant.

#### 11 – TERRAINS RUE CHATEAUBRIAND - VENTE

Le Maire rappelle que par délibérations du conseil municipal, en date des 3 mai et 19 juillet 2016, la procédure de rétrocession du foncier excédentaire issu de la propriété du Conseil Départemental et du Syndicat du Collège, a été engagée en vue de les revendre à un promoteur immobilier pour la réalisation d’un lotissement de 10 lots.



Les travaux de géomètre ont été effectués et abouti à la répartition suivante :

L'acte de rétrocession par le Département à la commune a été signé en date du 8 Novembre 2016.

Le Maire rappelle également que plusieurs promoteurs ont été contactés pour cette opération. L'un d'entre eux n'a pas répondu, un deuxième a fait savoir qu'il n'était pas intéressé et Monsieur Philippe RONDEL a fait parvenir un courrier en date du 3 avril 2016 sollicitant l'acquisition des terrains cadastrés section AH :

- N° 500 - partie L pour une superficie de 20 a 49 ca – nouveau numéro AH 602
- N° 463 – partie C pour une superficie de 18 a 36 ca – nouveau numéro AH 593

Soit une contenance totale de **38 a 85 ca** au prix de 17 € le m<sup>2</sup> (hors frais d'actes).

Le Maire présente une esquisse d'aménagement proposée par Monsieur Rondel. Monsieur Daveu demande si le projet répond aux obligations du PLU en terme de densité notamment et s'il comprendra des logements à vocation sociale. Le Maire répond que deux logements sociaux sont prévus mais précise qu'il n'y a aucune obligation jusque 10 lots et la densité de 25 logements/hectare est bien respectée, malgré le fait que ce secteur ne soit pas concerné.

Il rappelle également l'évaluation de France Domaines en date du 6 novembre 2015 au prix de 65 000 € - 15€ le m<sup>2</sup> - plus une marge de 10 %.

Sur avis favorable de la commission des finances du 3 novembre 2016 (6 voix pour et 1 voix contre de Madame Le Dissez), le maire propose de vendre les parcelles détaillées ci-dessus à Monsieur Philippe RONDEL au prix de :

**17 € x 38 a 85 ca = 66 045 €**

Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal,**

- par 19 voix « pour » dont 4 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY
- Et 2 voix « contre » de Patrick DAVEU et Viviane LE DISSEZ par procuration

➤ **DECIDE** de vendre les parcelles cadastrées section AH :

- N° 602 pour une superficie de 20 a 49 ca
- N° 593 pour une superficie de 18 a 36 ca

Soit une contenance totale de **38 a 85 ca** au prix de 17 € le m<sup>2</sup> (hors frais d'actes),

Soit 66 045 €

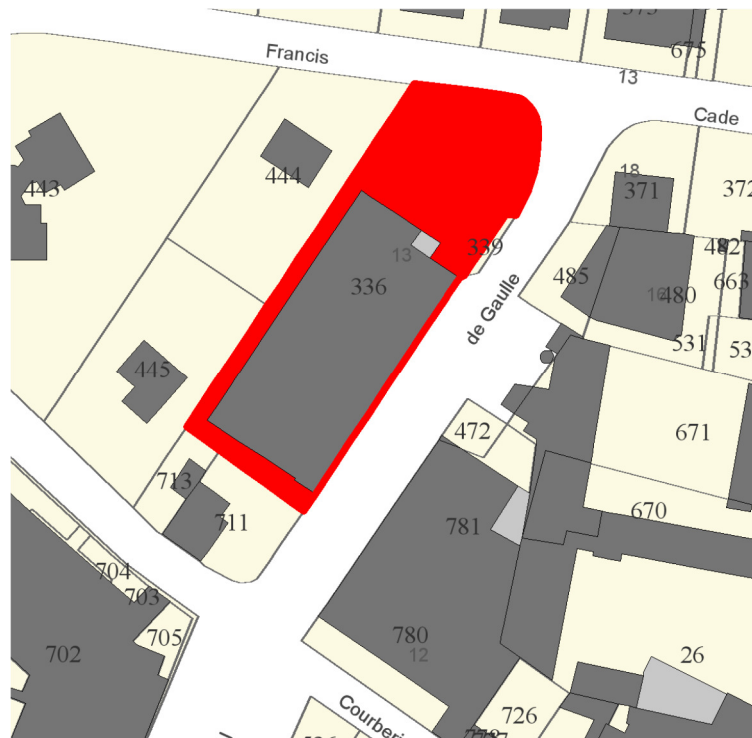
- **AUTORISE** le maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette vente en l'étude de Maître TEXIER, Notaire à Plancoët.

**12 – PROPRIETE MARIANNE -LE HERAN – RUE DU GENERAL DE GAULLE**

Le Maire rappelle que par délibération du date du 11 mars 2015, le conseil municipal a décidé d'acquérir la propriété FONTAINE, à l'angle des rues de la Courberie et du Général de Gaulle.

Cette acquisition foncière était inscrite dans le cadre d'une opération plus globale de constitution d'une réserve foncière comprenant également la propriété voisine appartenant à la société Marianne – rue du Connétable de Clisson à Plancoët et cadastrée section AB 336 pour une contenance de 2 434 m<sup>2</sup> et AB 339 pour une contenance de 22 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 2 456 m<sup>2</sup>.

Depuis de nombreuses années, les municipalités successives ont émis le vœu de se débarrasser de cette friche, véritable verrue en plein centre ville.



Il rappelle que des négociations d'achat avec les propriétaires sont en cours depuis 2012 et n'avaient jusqu'à ce jour pu aboutir faute d'accord sur le prix.

Le prix finalement proposé par les propriétaires est fixé à 275 000 €.

Le maire précise que le service de France Domaines a évalué le 11 octobre 2016 cette propriété à 250 000 € -avec une marge de 10 %- et que les membres de la commission des finances, réunis le 3 novembre 2016, ont émis un avis favorable à cette acquisition (6 voix pour et 1 voix contre de Madame Le Dissez)

Le Maire indique qu'il cherche activement un investisseur mais le fait que Plancoët ne soit pas éligible à la Loi Pinel pose problème. Il est impératif que la commune soit inscrite en zone B2 lors du renouvellement de ce dispositif qui doit s'achever le 31 décembre 2017. Des démarches en ce sens ont été entreprises et seront renouvelées.

La proposition consiste à raser l'ensemble des propriétés : ex Casino et maison Fontaine puis d'y réaliser, dans un premier temps, un parking en stabilisé nécessaire pour l'école et le futur pôle de santé.

Madame Bourdé indique que le prix d'acquisition lui paraît élevé et demande également le coût de cette opération de démolition + stabilisé.

Le Maire avance une estimation d'environ 100 000 € pour l'ensemble.

Il ajoute que l'acquisition de la propriété Marianne au prix de 275 000 € pour une superficie de 2 200 m<sup>2</sup> revient à beaucoup moins cher que l'acquisition de la maison Fontaine au prix de 130 000 € pour 600 m<sup>2</sup>.

*Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir cette propriété au prix de 275 000 €, frais de notaire à la charge de la commune.*

**Le Conseil Municipal,**

- par 19 voix « pour » dont 4 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY

- Et 2 voix « contre » de Patrick DAVEU et Viviane LE DISSEZ par procuration

- **DECIDE** d'acquérir la propriété appartenant à la société MARIANNE sise à Plancoët, rue du Général de Gaulle et cadastrée section AB 336 – superficie de 2 434 m<sup>2</sup> et AB 339 – superficie de 22 m<sup>2</sup> - au prix de 275 000 € plus frais de Notaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant en l'étude de Maître RENAUD, Notaire à Plancoët.

**13- DECISION MODIFICATIVE N° 2 – 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Annule et remplace la précédente**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de modifier la délibération du 14 juin 2016 relative aux modifications à intervenir dans le budget d'assainissement pour prendre en compte l'annulation partielle du solde d'affermage pris sur le budget 2013 au titre de 2012, soit une réduction nécessaire de 5 000.00 € sur le titre 68.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Compte 617 - Etude et recherches	- 5 000.00 €
Compte 673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+ 5 000.00 €

Le Maire précise que les membres de la commission des finances réunis le 3 novembre 2016 ont émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- par 21 voix « pour » dont 5 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY et Viviane LE DISSEZ

- **DECIDE** d'adopter la décision modification n° 02-2016 du budget assainissement présentée ci-dessus.

#### **14 - LOYER CPAM – 1, quai du Duc d'Aiguillon (partie centrale) – DENONCIATION BAIL - INFORMATION**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la décision du 23 juin 2011 de consentir un bail à la CPAM à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour l'occupation des locaux suivants situés dans le bâtiment administratif du quai du Duc d'Aiguillon.

Il rappelle la délibération du conseil municipal en date du 19 juillet 2016 autorisant la signature d'un avenant n° 1 à ce bail pour prendre en compte la décision de la CPAM de ne plus occuper les locaux de l'étage avec effet au 22 septembre 2016.

Le Maire informe que, par courrier recommandé du 4 octobre 2016, la CPAM a notifié sa décision de résilier également le bail pour la partie rez-de chaussée.

Il précise qu'au cours d'une communication téléphonique suite à la réception de ce courrier, Madame LAU, directrice, lui a indiqué que cette décision faisait suite à l'agression d'un agent, assurant seul une permanence. De ce fait, la CPAM a contacté les dirigeants de La Poste et trouvé un accord pour y tenir les permanences de la CPAM dans un bureau libre. Madame LAU s'est dite prête à reconsidérer cette décision si le 2<sup>ème</sup> bureau de la CPAM était loué.

Le Maire propose de prendre acte de cette décision.

#### **15 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – information**

Information sur déclarations d'intentions d'aliéner transmises à la Communauté de Communes de PLANCOET-PELAN suite à transfert de compétence.

<b>Propriétaires</b>	SCI DES BUIS – Madame Noelle BOCLAUD
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	3, allée du Bois Rolland ZL 70 – 1377 m <sup>2</sup>
<i>Acquéreur</i>	SCI La Folie – Monsieur Tanguy TAVET – 22130 PLANCOET



<b>Décision</b>	<b><i>La commune propose à la Communauté de Communes de ne pas exercer son droit de préemption</i></b>
<b>Propriétaires</b>	Monsieur JOPART Claude
<b>Désignation</b>	Bâti sur terrain propre
<b>Adresse /cadastre</b>	11, avenue de Sassay AD 187 – 684 m <sup>2</sup>
<b>Acquéreur</b>	Monsieur et Madame Alain GAUCHET – 22380 ST CAST LE GUILDO
<b>Décision</b>	<b><i>La commune propose à la Communauté de Communes de ne pas exercer son droit de préemption</i></b>
<b>Propriétaires</b>	Monsieur LE MOIGNE Marc
<b>Désignation</b>	Bâti sur terrain propre
<b>Adresse /cadastre</b>	37, rue de l'Abbaye – AD 56 – 442 m <sup>2</sup> Le Haras – ZC 184 – 26 m <sup>2</sup>
<b>Acquéreur</b>	Madame Marie-Laure BERNARD et Madame Isabelle TREPIER
<b>Décision</b>	<b><i>La commune propose à la Communauté de Communes de ne pas exercer son droit de préemption</i></b>
<b>Propriétaires</b>	SCI LE GOUHEN – 67, rue de l'Abbaye – 22130 PLANCOET
<b>Désignation</b>	Bâti sur terrain propre
<b>Adresse /cadastre</b>	67, rue de l'Abbaye AD 231 (410 m <sup>2</sup> ) – AD 498 (56 m <sup>2</sup> ) – AD 497 (304 m <sup>2</sup> ) – AD 407 (5 m <sup>2</sup> ) - AD 378 (6 m <sup>2</sup> )
<b>Acquéreur</b>	Monsieur Magnus HUGHSON - 5, rue St Sauveur – 22130 PLANCOET
<b>Décision</b>	<b><i>La commune propose à la Communauté de Communes de ne pas exercer son droit de préemption</i></b>
<b>Propriétaires</b>	Consorts AUVRAY / JAGUEUX
<b>Désignation</b>	Bâti sur terrain propre
<b>Adresse /cadastre</b>	ZD 8 Canlac – 417 m <sup>2</sup>
<b>Acquéreur</b>	Monsieur JAGUEUX Damien – La Flourias – 22130 PLUDUNO
<b>Décision</b>	<b><i>La commune propose à la Communauté de Communes de ne pas exercer son droit de préemption</i></b>

## 16 – PLUi – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DESIGNATION REPRESENTANTS

Le Maire informe les conseillers municipaux de la demande la Communauté de Communes de désigner deux représentants par commune –un titulaire et un suppléant- chargés de suivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de valider les orientations soumises à l'approbation du conseil communautaire.

Il propose de désigner :

- Titulaire                    Monsieur Patrick BARRAUX
- Suppléant                 Madame Marie-Christine CHANCÉ

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- par     21        voix « pour » dont 5 procurations de Eliane LEGOFF – Mikaël JACQUET – Gilbert ROCCA – Evelyne FAREY et Viviane LE DISSEZ

➤ **DESIGNE**

- Titulaire                    Monsieur Patrick BARRAUX
- Suppléant                 Madame Marie-Christine CHANCÉ

Pour représenter la commune dans les travaux d'élaboration du PLUi

**INFORMATIONS**

- **DEVIATION PLANCOET**  
Une réunion est programmée au Conseil Départemental courant novembre.  
Le Maire défendra l'esprit d'une rocade et surtout pas une rocade imperméable de façon à favoriser les accès au centre ville de Plancoët et les liens avec les communes voisines.  
Madame Le Fiblec indique qu'un comptage de véhicules a été fait il y a quelques années mais que le problème, ce sont les Poids Lourds. Elle signale également une vitesse excessive et suggère la mise en place de radars.  
Le Maire répond qu'effectivement, ce sont 11 000 véhicules/jour. Pour ce qui est de la vitesse, il annonce que 2 radars pédagogiques vont être acquis prochainement et que la sécurité est une préoccupation quotidienne.
- **DINAN AGGLOMERATION**  
Les délégués au conseil d'agglomération seront désignés lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- **COLIS DE NOEL**  
Les colis de Noël arriveront le 4 décembre et seront stockés dans la salle Rubis. Les conseillers municipaux recevront une information pour la distribution qui doit se faire avant Noël.
- **COMMISSION ANIMATION**  
Pour l'organisation de la Patouillette notamment.  
Elle aura lieu le mardi 15 novembre 2016.

La fête de la musique est prévue le samedi 17 juin 2017  
Le feu d'artifice le 15 juillet 2017

- SUBVENTION REGION POUR LE FUTUR POLE DE SANTÉ  
Le Maire informe qu'il est allé présenter le dossier de subvention du futur pôle de santé au PAYS, avec Madame Haude Lecointre, architecte.  
La commune devrait bénéficier d'une subvention de 180 000 € si la Région suit l'avis du PAYS.
  
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  
Le Maire souhaiterait que Monsieur Ismaël BERTRAND prenne en charge le dossier de mise à jour du PCS

La séance est levée à 20 h 30